

LOUVAIN-LA-NEUVE

Les étudiants ont levé le camp

Un accord a été trouvé. Les étudiants ont donc mis fin à l'occupation du rectorat de l'UCL, même si la lutte pour un même minerval pour tous continue.

● **Quentin COLETTE**

Le rectorat de l'UCL n'est plus occupé. La quinzaine d'étudiants, qui a investi le cinquième étage des halles universitaires le 20 avril dernier, a en effet décidé de lever le camp dans la nuit de mardi à mercredi. Les étudiants de l'ULB ont aussi arrêté leur occupation.

Les étudiants luttent depuis une dizaine de jours contre la hausse du minerval des étudiants non européens.

Pour débloquer la situation, une réunion s'est tenue mardi en fin de journée entre les recteurs des universités francophones, le cabinet du ministre de l'Enseignement supérieur, Jean-Claude Marcourt (PS), l'administrateur de l'ARES, la coupole qui chapeaute les établissements de l'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles et une délégation

étudiante.

À l'issue de la réunion, une proposition d'accord a été mise sur la table et a été validée ce mercredi par les parties prenantes.

Davantage de pays exonérés

L'accord entre les étudiants et les recteurs portent sur trois points. Tout d'abord, le critère de réussite est assoupli. Pour l'année académique 2017-2018, le critère de réussite pour continuer à bénéficier de droits d'inscription non majorés (835€) sera fixé à 75 % du programme individuel de l'étudiant et non plus à 100 %.

Ensuite, la liste des pays exonérés de droits majorés et dont les étudiants s'acquittent d'un minerval de base (835€) est élargie. En plus de la liste des 48 pays les moins développés définie par l'ONU, s'ajoutent 11 pays : Côte d'Ivoire, Zimbabwe, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Cameroun, Nigeria, Syrie, Swaziland, Pakistan, Kenya, Ghana et Congo.

Enfin, les étudiants et les recteurs s'engagent à soutenir, lors de la discussion de la prochaine circulaire sur les droits d'inscription, la proposition de ne pas dépasser le plafond actuel de 4175€ pour les étudiants non européens des autres pays, et ce durant au moins

4 ans.

« C'est un compromis »

Dans un communiqué, l'ARES souligne que « les recteurs des universités et la délégation représentant les étudiants se félicitent de l'issue favorable trouvée à cette problématique importante ». Toutefois, les étudiants, via un communiqué de la Fédération des étudiants francophones et du mouvement « Non à la hausse du minerval des étudiants hors UE », font part d'un accord « insuffisant pour les pays en voie de développement », même si des « avancées ont pu être obtenues ».

« Ce qui est proposé est très largement inférieur à nos revendications. Mais c'est un compromis », relève Tanguy Massin, président de l'Assemblée générale des étudiants de Louvain-la-Neuve (AGL).

Les représentants étudiants précisent cependant que les occupations ont permis « de rouvrir une réelle marge de négociation qui était à l'arrêt depuis plus d'un an » et que « l'opportunité est maintenant de largement réinvestir les structures de concertation pour y porter ce débat ».

Les étudiants n'ont donc pas fini leur lutte en faveur d'un même minerval pour tous et restent mobilisés sur la question du financement de l'enseignement supérieur. ■

VITE DIT

Appel à Marcourt

Les représentants étudiants appellent le ministre de l'Enseignement supérieur, Jean-Claude Marcourt, à revoir le plafond maximal des droits d'inscriptions pour les étudiants non européens. Depuis juin 2016, le décret Paysage autorise l'ARES, qui fixe ces droits d'inscription, à monter jusqu'à 12 525 €. L'ARES ne l'a toutefois pas encore fait. Les étudiants entendent que ce plafond soit abaissé à 4175 €, le montant actuellement demandé aux étudiants non européens qui ne sont pas exemptés de droits majorés. **Q. C.**